

Produire en France : passer enfin de la parole aux actes !

PP 26 14/09/2017

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris

☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org

A l'occasion des Assises du Produire en France 2017, la CFE-CGC tient à réaffirmer sa conviction que notre pays dispose des atouts nécessaires pour mettre fin à la perte de vitesse de notre industrie. Encore faut-il que le Gouvernement ait la volonté de les catalyser au service de notre économie et de l'amélioration de l'emploi.

Les compétences et le savoir-faire de nos ingénieurs, techniciens et ouvriers sont largement reconnus et leur productivité individuelle est parmi les meilleures du monde. Et pourtant, le solde extérieur de notre industrie se dégrade d'année en année (il s'est encore aggravé de 3 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2017 !) et l'emploi industriel, pourtant pourvoyeur de métiers qualifiés, connaît une baisse inexorable.

La financiarisation de nos grandes entreprises industrielles est la première cause de ce recul. Leurs dirigeants privilégient trop souvent une stratégie de rémunération élevée de leurs actionnaires devenus majoritairement des fonds d'investissement étrangers. Il en résulte un manque d'investissement pénalisant la compétitivité de nombreux sites industriels français et une pression forte sur le tissu des sous-traitants conduisant à des délocalisations excessives.

La CFE-CGC redoute la dépendance économique excessive que cela génère.

Pierre Jan
Relations Presse et
institutionnelles
01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

Des solutions existent pour traiter les causes réelles de la faiblesse de notre économie et particulièrement de l'industrie :

- Reprendre pied dans le capital de nos grandes entreprises, avec l'objectif d'une performance équilibrée et durable, via des fonds d'investissement français issus d'un actionariat salarié mutualisé.
- Améliorer la gouvernance des entreprises, en définissant l'intérêt social des sociétés comme l'intérêt équilibré des parties prenantes et en augmentant la représentation des salariés dans les organes de gouvernance ;
- Transférer les cotisations sociales employeur à vocation universelle (maladie et famille) sur l'assiette consommation (Cotisation sociale sur la consommation),
- Renforcer et rendre plus prescriptives les dispositions de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La renaissance de notre industrie et la création d'emplois qui en résultera passe aussi par la prise de conscience de nos concitoyens de consommer davantage français afin de retrouver un commerce extérieur équilibré.